

La lettre

De la Communauté de Communes de BOURMONT, BREUVANNES, SAINT BLIN

La communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin a été créée le 1^{er} janvier 2013, par arrêté préfectoral n° 1770 du 27 décembre 2012. Elle est issue de la fusion des communautés de communes du Bourmontais et du canton de Saint Blin, auxquelles s'ajoutent 12 communes qui n'avaient pas rejoint une communauté de communes, soit 45 communes, regroupant près de 7 000 habitants.

Il ne s'agit pas d'une collectivité supplémentaire qui est introduite dans ce mille feuilles largement critiqué, mais d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Le terme coopération a ici toute son importance et démontre que la communauté de communes regroupe des communes de sensibilités voisines, pour exercer diverses missions et services regroupés, au profit des communes adhérentes.

Aujourd'hui, les compétences exercées sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire (*notamment élaboration d'un PLUI*) ;
- Développement économique ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement (*pilotage Natura 2000*) ;
- Réfection, réparation de la voirie communautaire ;
- Habitat (*gestion des aides pour les économies d'énergies*) ;
- Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ;
- Ordures ménagères (*facturation des redevances*) ;
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication (*cyber-base de St Blin*)
- Entretien des équipements touristiques (*circuits touristiques, « Camping Les Hirondelles »*) ;
- Actions sociales (*Relais assistante maternelle, centres de loisirs*) ;
- SPANC (*contrôle et entretien des assainissements autonomes*).

Chacun de ces domaines énoncés ci-dessus fera l'objet d'une présentation ultérieure. Pour cette première lettre, il me paraît plus urgent de vous présenter l'équipe missionnée et employée. Mais avant, au nom du conseil communautaire, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2015.

Le Président – Bernard GUY

Le conseil communautaire

Il est constitué de 60 membres, issus des 45 communes, à hauteur de 1 à 5 représentants, en fonction de la population (généralement maire, adjoints).

Le conseil communautaire élit en son sein un président et des vice-présidents, dont le nombre ne peut pas dépasser 25% du conseil.

<p style="text-align: center;"><u>Président</u></p> <p style="text-align: center;">Bernard GUY SAINT BLIN</p>

<p style="text-align: center;"><u>1^{er} Vice-président</u></p> <p style="text-align: center;">Claude COSSON BREUVANNES EN BASSIGNY</p>

Vice-président chargé De l'urbanisme	Christophe LIMAUX SOMMERCOURT	<u>Secrétariat</u> Mme Florence JACQUET Mme Brigitte DEBRIENNE-JANEL
Vice-président chargé De la voirie	Jean-Pierre COLAS MANOIS	<u>Personnel technique</u> M. Louis ROYER M. Patrice HEMONNOT
Vice-président chargé de la jeunesse et des sports	André DUFOUR HACOURT	<u>Animation</u> Mme Nathalie POTHUON M. Loïc SIMONNOT M. Sébastien LAMY
Vice-président chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme	Gilles GODARD ORQUEVAUX	Chargée de mission urbanisme Mme Sophie GUIGNIER

Adresses utiles

Siège social :

Communauté de communes de
Bourmont, Breuvannes, Saint Blin
1 Place de la Fontaine
52150 ILLOUD

Bureaux

Administratif et CLSH

11 Boulevard des Etats unis
52150 BOURMONT
Tél. 03 25 02 74 86

E-mail : codecom-bbsb@orange.fr

CLSH : jeunesse.bbsb@orange.fr

Ouverture au public : du lundi au
jeudi de 9h à 12h & 14h à 17h

Relais assistante maternelle

1 Place de la Fontaine
52150 ILLOUD
Tél. 03 25 01 76 48

E-mail : ram.arcenciel@orange.fr

Ouverture jeudi et vendredi

Toute la journée.

Cyber-base

31 Rue d'Humberville
52700 SAINT BLIN
Tél. 03 25 01 12 79

E-mail : [cyber-base-stblin.
codecom-bbsb@orange.fr](mailto:cyber-base-stblin.codecom-bbsb@orange.fr)

Ouverte : mercredi, vendredi, samedi